

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

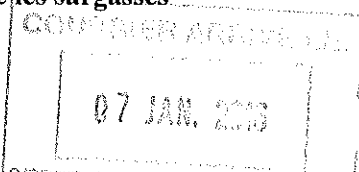
Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE7^{ème} séance de l'année 2015

Mercredi 23 décembre 2015

DÉLIBÉRATION N°2015.12.07/220

**Autorisation donnée au Président de solliciter
l'accompagnement financier de l'ADEME
pour la mise en place de brigades vertes
dans le cadre du dispositif
de lutte contre les sargasses**



L'an deux mille quinze, le mercredi 23 décembre, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 15 décembre 2015.

Présents : 33		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAI	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
M. Harry	DURIMEL	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Patrick	SELLIN	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	

Excusés représentés : 3
<u>Vice-Présidents :</u>
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) Procuration à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE
Mme Claudine CHALUS (12 ^{ème} Vice-Présidente) Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAI
<u>Conseiller Communautaire:</u>
Mme Juliana FENGAROL Procuration à Mme Josiane GATIBELZA

Excusés non représentés : 6
<u>Vice-Présidents :</u>
M. Ary CHALUS (1 ^{er} Vice-Président)
M. Georges BREDENT (8 ^{ème} Vice-Président)
Mme Maguy CELIGNY (9 ^{ème} Vice-Présidente)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u>
Mme Corinne PETRO
M. Dominique THÉOPHILE
<u>Conseiller Communautaire:</u>
M. Olivier SERVA

Absents : 8
<u>Vice-Présidents :</u>
M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u>
M. Fabert MICHELY
Mme Marie-Camille MOUNIEN
M. Justin DESSOUT
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u>
Mme Solange LEBLANC
M. Daniel MARSIN
M. Alix NABAJOTH

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU la nécessité de permettre aux collectivités locales de disposer de personnel pour faire face à l'arrivée massive d'algues sargasses sur le littoral guadeloupéen;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA daté du 07 décembre 2015 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération CAP Excellence;
- VU l'arrêté n°2015-015/SG/SCI/DIECCTE du 18 juin 2015 modifiant l'arrêté n°2015-06/SG/SCI/DIECCTE du 23 février 2015 fixant le cadre du contrat unique d'insertion (CUI), et le montant des taux de prises en charge par l'Etat des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi pour le recrutement d'agents dans le cadre de l'opération de lutte contre les algues sargasses;
- VU le protocole de mobilisation et de solidarité permettant de faire face aux arrivées massives d'algues sargasses sur le littoral guadeloupéen signé entre l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes de l'archipel, l'Association des Maires et l'ADEME;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2015.07.04/177 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2015 approuvant le protocole et la mise en place d'une brigade verte sur le territoire communautaire;
- VU les engagements de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) sur ce dispositif;

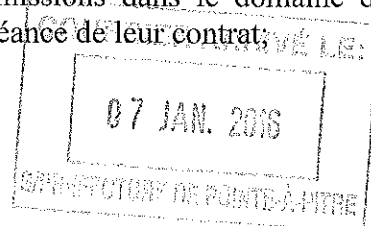
Considérant la nécessité de mobiliser tous les crédits disponibles permettant de soutenir les communes membres dans la lutte contre les sargasses;

Considérant l'intérêt de former les agents recrutés sur d'autres missions dans le domaine de l'environnement afin de faciliter leur insertion professionnelle à l'échéance de leur contrat;

Considérant le rapport du Président;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,



ARTICLE 1 - De solliciter auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) un financement complémentaire de 10% pour la création de brigades vertes, conformément au protocole de mobilisation et de solidarité signé dans le cadre du plan de lutte contre les sargasses.

ARTICLE 2 - D'autoriser le Président à signer la convention correspondante avec l'ADEME (*telle qu'annexée à la présente délibération*) ainsi que tous documents nécessaires à l'instruction de cette affaire.

ARTICLE 3 - D'imputer les recettes sur le budget de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 4 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 - Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public de CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Directeur Général de l'ADEME ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 06 JAN. 2016

Le Président

Éric JALTON



- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Maire de la ville de Baie-Mahault, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au à Monsieur le Directeur de l'ADEME, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le 07 JAN. 2016

